

[]

Version finale



adoptée le |INSCRIRE LA DATE|
par le conseil d'établissement
Résolution n° |INSCRIRE LE NUMÉRO|

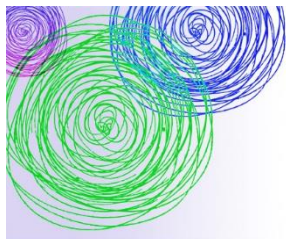
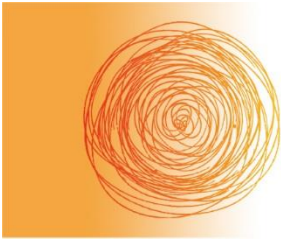


Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement.....	Erreur ! Signet non défini.
Section 6 - Mission, vision, valeurs	14
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	Erreur ! Signet non défini.
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement.....	15
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement.....	16



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

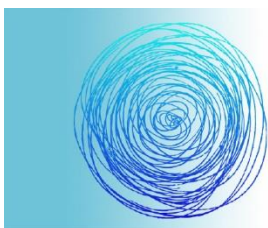
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
 - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Comité de pilotage :

Sophie Caron, enseignante

Claude Champoux, directeur

France Des Lauriers, enseignante

Ann Lalonde, enseignante

Véronique Lavoie Morin, éducatrice spécialisée

Francine Leduc, technicienne au service de garde

Geneviève Meunier, enseignante

Marie-Andrée Saint-Louis, psychoéducatrice

Sonia Sorlini, enseignante

Sophie Tessier, parent et présidente du conseil d'établissement

Le personnel, les élèves ainsi que les parents ont aussi collaboré.



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

- Le comité de pilotage a consulté les élèves, les parents et l'ensemble du personnel par le biais d'un sondage qui a été réalisé à l'hiver 2019.
- Les rencontres mensuelles prévues avec les différents corps d'emploi ainsi que le conseil d'établissement nous ont permis de faire état de l'avancement des travaux du comité au fur et à mesure tout au long de l'élaboration du projet éducatif.



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

Le projet éducatif de l'école au Coeur-du-Boisé viendra réaffirmer la continuité des actions établies par la CSSMI, favorisant la réussite des élèves en lien avec les dix facteurs d'efficacité ciblés :

- Vision affirmée en faveur de la réussite;
- Dépistage précoce et intervention rapide;
- Pratiques d'enseignement et d'évaluation efficaces et harmonisées;
- Attentes élevées envers la réussite;
- Régulation des actions;
- Leadership des acteurs;
- Implantation de communautés d'apprentissage (approche collaborative);
- Relations constructives entre école-famille;
- Environnement sain et sécuritaire;
- Développement professionnel des acteurs.

Organisation scolaire

L'école au Coeur-du-Boisé est située à Saint-Eustache dans un secteur résidentiel et se distingue comme étant la seule école de marcheurs de toute la commission scolaire. Elle a été construite en 1998 et les élèves peuvent accéder directement à un grand parc-école qui en fait un espace de jeux fort intéressant, qui comprend modules, espace gazonné, buttes, terrains de tennis et patinoire en hiver. Depuis l'an dernier, l'école est à pleine capacité, chacun des locaux étant occupé par une classe.

Les prévisions de la clientèle figurant au Cadre d'organisation scolaire préparé annuellement par la CSSMI prévoient qu'au cours des cinq prochaines années, l'école maintiendra un nombre relativement stable d'élèves.

Les services offerts par les organismes pouvant soutenir l'éducation sont :

- ✚ CISSS incluant le Centre hospitalier et Centre de Réadaptation Physique Le Bouclier;
- ✚ La Ville de Saint-Eustache incluant les services de police et des incendies ainsi que des arts et de la culture;
- ✚ La Caisse Desjardins;
- ✚ Le Club Optimiste de Saint-Eustache;
- ✚ Le regroupement des Chevaliers de Colomb;
- ✚ Le Groupe Action Jeunesse.

Indice de milieu socio-économique

L'indice de milieu socio-économique (IMSE) est établi à partir de 3 critères soit le revenu familial, la scolarité de la mère et la monoparentalité. L'IMSE de l'école est de 2, en sachant que 10 représente un milieu défavorisé.

Environnement interne

Portrait statistique des effectifs scolaires

- Nous avons 368 élèves qui fréquentent l'école au Coeur-du-Boisé, du préscolaire à la sixième année.

Répartition des classes en 2018-2019 :

- 3 classes de préscolaire
- 3 classes de 1^{re} année
- 2 classes de 2^e année
- 3 classes de 3^e année
- 2 classes de 4^e année
- 3 classes de 5^e année
- 2 classes de 6^e année (1 classe projet anglais intensif (PAI) – 1 classe ouverture sur le monde, volet numérique)

Caractéristiques des élèves

Depuis quelques années, nous remarquons une augmentation du multiculturalisme parmi nos élèves. De ce fait, de nombreux élèves parlent deux ou trois langues.

Fréquentation au Service de garde

Il y a 54% des élèves qui fréquentent le service de garde. La fréquentation moyenne est de 200 élèves réguliers.

Caractéristiques liées à la réussite

En 2017-2018 :

- ✚ Nos élèves de 1^{re} année ont terminé avec 88% de réussite à l'étape 3 en lecture.
- ✚ Nos élèves de 2^e année ont terminé avec 98% de réussite à l'étape en lecture.
- ✚ Nos élèves de la 3^e année ont terminé avec 94% à l'étape en lecture.
- ✚ Nos élèves de la 4^e année ont terminé avec 98% à l'épreuve ministérielle en lecture.
- ✚ Nos élèves de la 5^e année ont terminé avec 96% à l'étape en lecture.
- ✚ Nos élèves de la 6^e année ont terminé avec 87% à l'épreuve ministérielle en lecture.

17% de nos élèves ont un plan d'intervention.

Le pourcentage d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) intégrés dans les classes dites ordinaires est de 4%.

Le personnel scolaire et l'organisation scolaire

Le personnel de l'école au Coeur-du-Boisé est composé principalement d'enseignants. On dénombre 18 titulaires de classe, une spécialiste d'anglais, une spécialiste en musique et deux spécialistes en éducation physique. On compte aussi des professionnelles; une psychoéducatrice, deux orthopédagogues et une orthophoniste.

Notre équipe d'intervention comprend cinq éducatrices spécialisées. Nous comptons également sur le soutien d'une secrétaire et de deux concierges. Au service de garde nous comptons une technicienne, une éducatrice classe principale, 11 éducatrices et trois surveillantes.

Mobilisation du personnel

On peut affirmer que le personnel de l'école est visiblement centré sur la réussite des élèves. Le personnel est engagé et améliore l'offre de services par une participation active à la vie de l'école.

Offres pédagogiques de l'école

Depuis quelques années, on note une évolution dans l'acquisition de ressources numériques. La préoccupation des enseignants est de plus en plus centrée à augmenter l'utilisation de celles-ci pour mieux répondre au besoin des élèves du 21^e siècle. D'ailleurs, le nombre total de ressources numériques a augmenté significativement.

Offre de services complémentaires

En plus du personnel enseignant, nous comptons à l'école plusieurs services complémentaires pour soutenir les élèves:

- ✚ Orthopédagogie;
- ✚ Éducation spécialisée;
- ✚ Psychoéducation;
- ✚ Orthophonie;
- ✚ Soutien pédagogique offert par une enseignante;
- ✚ Ergothérapie;
- ✚ Service de garde;
- ✚ Francisation;
- ✚ Infirmière;
- ✚ Policière éducatrice;
- ✚ Hygiéniste dentaire;
- ✚ Service de cantine

Niveau d'intégration des technologies de l'information et de la communication

Les classes et le service de garde utilisent les ressources numériques.

Toutes les classes sont équipées d'un TNI.

Tous les élèves de l'école utilisent principalement les outils technologiques dans un but pédagogique.

Nous possédons à l'école une variété d'outils technologiques.

- ✚ 119 *Chromebooks*
- ✚ 7 tablettes
- ✚ 38 portables pour les élèves et 20 portables pour les élèves avec des besoins spécifiques
- ✚ Plusieurs projets de robotique (du préscolaire à la 6^e année)

Inventaire matériel robotique			
Matériel	Quantité		Niveau suggéré
Bee Bot 	9		Préscolaire
Ozobot 	12		1 ^{re} cycle
Wedo 2.0 	12		2 ^e cycle
Lego Mindstorm EV3 	14		3 ^e cycle
Sphero 	7		

Activités complémentaires

Des activités sportives sont organisées afin de représenter l'école dans différents événements.

À l'heure du dîner des activités sportives sont organisées.

Des activités parascolaires variées sont également offertes aux élèves à l'heure du dîner.

Environnement sain et sécuritaire

L'école au Cœur-du-Boisé est un milieu de vie sain et sécuritaire : la très grande majorité des élèves s'y sentent en sécurité. Ils ont développé de bonnes stratégies de résolution de conflit. Celles-ci sont d'ailleurs présentées et enseignées chaque année.

Nous implantons cette année, l'enseignement explicite des règles de conduite. Cela nous permet d'assurer la cohérence des interventions auprès de tous les élèves et une compréhension uniforme des attentes. De plus, des ateliers d'habiletés sociales sont également offerts selon les besoins.

Le climat organisationnel

L'approche collaborative fait de notre école un lieu orienté vers la réussite de chaque élève. L'ouverture des intervenants permet des ajustements tout au long de l'année scolaire afin de viser la plus grande efficacité de nos interventions.

Le service de garde faisant partie intégrante de l'école, la collaboration et la communication sont nécessaires pour assurer la cohérence d'intervention auprès des élèves.

L'établissement d'enseignement

Disponibilité des locaux

L'école est utilisée à pleine capacité : tous les locaux sont utilisés. Le service de garde ne dispose pas de local. Il est difficile de recevoir des intervenants externes, car nous n'avons pas de local disponible.

Les cours d'anglais sont donnés en classe.

Les périodes de dîners sont divisées en 3 périodes, car la salle polyvalente ne peut contenir un nombre suffisant d'élèves.

Une entente de prêt de service est établie avec la ville de Saint-Eustache pour l'utilisation du gymnase le soir et la fin de semaine. Un camp de jour géré par la Ville est généralement opérationnel durant les vacances d'été.

Les principaux défis

En vue de la rédaction du projet éducatif, l'école au Cœur-du-Boisé a effectué une vaste collecte d'information auprès du personnel, des parents et des élèves.

Voici un résumé des **principaux défis exprimés**, pour les trois prochaines années, regroupés selon les enjeux du projet éducatif en lien avec le PEVR de la CSSMÎ.

Enjeu 1 : Un parcours de réussite pour chaque élève

- Les réponses obtenues confirment qu'il importe de maintenir un taux de réussite élevé en littératie et en numératie.
- Continuer d'intervenir en prévention en adaptant nos interventions en fonction des besoins des élèves.

Enjeu 2 : Un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

- Maintenir le sentiment d'un milieu accueillant pour les élèves.
- Poursuivre la mise en place de moyens pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Faire connaître davantage notre plan de lutte aux différentes instances.
- Le mode de vie physiquement actif est un facteur de prévention préconisé.
- Continuer de faire connaître les règles de vie de l'école et améliorer les habiletés sociales.

Enjeu 3 : L'engagement et la concertation pour la réussite

- Maintenir la communication des informations de l'école pour assurer l'engagement des parents à tous les niveaux.
- Le développement d'un climat propice à la collaboration demeure une priorité pour les tous les groupes consultés.
- Poursuivre le développement professionnel des intervenants.

Volets souhaités

Les principaux volets retenus sont :

	Sondage Parents	Sondage Personnel	Sondage Élèves
Le volet artistique	14%	24%	20%
Le volet linguistique	34%	7%	13%
Le volet sportif	32%	41%	44%
Le volet technologie	18%	21%	23%
Statu quo	2%	7%	-

Suite à l'analyse des données liées aux différents volets, nous avons constaté une préférence pour le **volet sportif**. On note aussi un souhait, principalement de la part des parents, pour le **volet linguistique**.

Ces aspects devront être évalués l'an prochain en prenant en considération la grille-matières 2020-2021.



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

Mission

L'école au Cœur-du-Boisé a pour mission de socialiser, d'instruire et de qualifier les élèves afin qu'ils puissent réussir leur parcours scolaire et devenir des citoyens responsables.

Vision

Vision

L'école au Cœur-du-Boisé se veut une organisation apprenante misant sur les réussites de chaque élève et ouverte sur sa communauté. Résolument centrée sur le développement global de ses élèves, elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires du milieu.

Valeurs

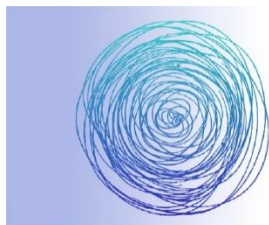
Valeurs

L'école au Cœur-du-Boisé est animée par quatre valeurs qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission.

Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres du personnel de l'école.

- La **COLLABORATION** reposant sur le travail d'équipe
- La **BIENVEILLANCE** s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La **RIGUEUR** se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes
- Le **RESPECT** qui s'exprime par des relations harmonieuses

Ces quatre valeurs démontrent l'**ENGAGEMENT** concret dans l'action.



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

1. Un parcours de réussites pour chaque élève

Pour l'élève, le fait de vivre différentes réussites tout au long de son parcours scolaire a une incidence reconnue sur sa persévérance et ultimement sur sa diplomation et sa qualification. Ces réussites résultent de différents facteurs, notamment l'application de pratiques pédagogiques probantes, différenciées et concertées. En ayant des attentes élevées au regard de la réussite, l'école au Cœur-du-Boisé mise sur une approche personnalisée pour assurer le développement de plein potentiel de chaque élève dans le respect de ses capacités, de ses besoins et de ses aspirations.

Orientation

- 1.1 Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif

- 1.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie

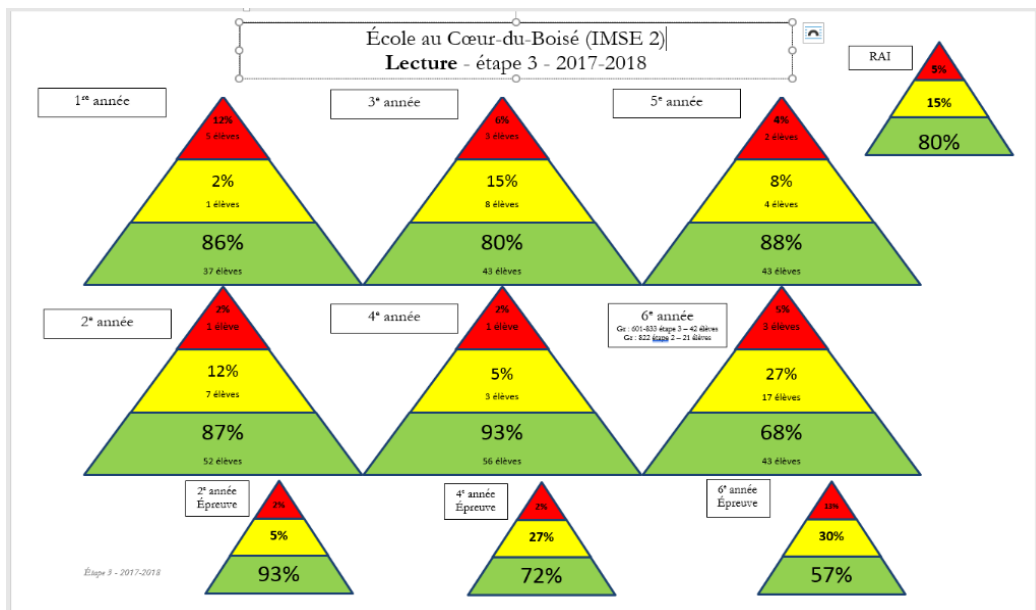
Indicateur

- 1.1.1.1 Le taux de réussite assurée en français à la compétence lire, note supérieure à 73%

Cibles

- 1.1.1.1.1 D'ici 2022, maintenir ou augmenter la réussite assurée des élèves pour atteindre un taux d'au moins 85 % à l'étape 3 pour tous les niveaux dans la compétence 1 - lecture.
- 1.1.1.1.2 D'ici 2022, viser un écart inférieur à 10 %, entre le résultat à l'étape 3 et les épreuves des 3 cycles.

Situation actuelle :



Enjeu 2

2. Un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

C'est avec le souci du développement global de chaque élève que l'école au Cœur-du-Boisé mise sur un environnement scolaire axé sur des relations interpersonnelles positives et constructives ainsi que sur un mode de vie sain et actif dans le respect de l'environnement. De plus l'intégration des nouvelles technologies permettra à tous les élèves de vivre des expériences pédagogiques enrichies et innovantes.

Orientation

2.1 Offrir un milieu de vie sain, innovant et stimulant

Objectifs

- 2.1.1 Favoriser un mode de vie physiquement actif
- 2.1.2 Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant
- 2.1.3 Sensibiliser les élèves à un environnement éco-responsable

Indicateurs

- 2.1.1.1 Le nombre de minutes d'activité physique par jour
- 2.1.2.1 Le nombre d'infractions à la règle #2 (je respecte en parole et en gestes toutes les personnes)
- 2.1.3.1 Projet-école axé sur l'importance de l'environnement

Cibles

- 2.1.1.1.1 D'ici 2022, faire bouger les élèves 60 minutes par jour.
Situation actuelle : il y a environ 45 minutes d'activité physique par jour.
- 2.1.2.1.1 D'ici 2022, réduire le nombre d'infractions à la règle #2 d'un pourcentage donné, en fonction du nombre d'infractions en juin 2019.
Situation actuelle : à déterminer en juin 2019.
- 2.1.3.1.1 D'ici 2022, faire vivre annuellement un projet école axé sur l'environnement.
Situation actuelle : aucun projet en juin 2019.

Enjeu 3

3. L'engagement et la concertation pour la réussite

Dans le respect du rôle et des responsabilités de chacun, l'école au Cœur-du-Boisé mise sur les forces de son personnel, sur la collaboration des parents et des partenaires externes afin de poursuivre l'actualisation de la mission éducative de l'établissement.

Orientation

3.1 Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'école, ainsi qu'auprès des parents et des partenaires externes

Objectifs

- 3.1.1 Contribuer activement à un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe
- 3.1.2 Assurer des communications soutenues et de qualité entre l'établissement scolaire et la famille
- 3.1.3 Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

Indicateurs

- 3.1.1.1 Le partage de pratiques innovantes
- 3.1.2.1 Les moyens de diffusion diversifiés
- 3.1.3.1 Les liens existants avec les partenaires externes

Cibles

- 3.1.1.1.1 D'ici 2022, maintenir ou augmenter le nombre de pratiques innovantes.
Situation actuelle : à déterminer en juin 2020
- 3.1.2.1.1 D'ici 2022, augmenter le nombre de visites sur le site Internet de l'école par les parents.
Situation actuelle : à déterminer en juin 2020
- 3.1.3.1.1 D'ici 2022, maintenir ou augmenter les liens avec les partenaires externes.
Situation actuelle : au moins 6 partenaires



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école au Cœur-du-Boisé;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

Sophie Tessier
Présidence du conseil d'établissement

Ariane Pilon
Substitut à la présidence

Sophie Tessier
Représentant du comité de parents

Mélanie Cothenet
Substitut du comité de parents

Marie-Ève Pelletier
Membre-parent

Jean-François Lafontaine
Membre parent

Mélanie Poupart
Membre-parent, substitut

Elena Kozychenko
Membre parent, substitut

Marie-Andrée Saint-Louis
Membre professionnel

Manon Champagne
Membre enseignant

Roxanne Guay
Membre enseignant

Anne Corbière
Membre enseignant

Francine Leduc
Membre du service de garde

Claude Champoux
Direction d'école

Philippe Cliche
Membre de la communauté